

Tri : la fin des bonnes volontés ?

En centre-ville, les points de collecte en porte à porte offrent trop souvent le spectacle déplorable d'une indiscipline généralisée. Le plan de ramassage des ordures de la Capa est explicite et pratique. Pourtant, les services intercommunaux sont parfois impuissants à le faire respecter



Olivier Gupard, chef de la police intercommunale, et Marie Boncompain, directrice du service environnement de la Capa. HUGO GARNIER / CAPA



Historiquement, les sacs jaunes (emballages) et les sacs noirs (ordures ménagères) ne devraient jamais cohabiter sur les points de collecte.



Chaque jour, les collectes se succèdent. Mais toutes ne vont pas être dirigées au même cible, ni au même type de déchets.

Un rapide tour du centre-ville, en début de soirée, suffit à constater la不足. À l'heure où l'environnement doit se multiplier pour l'épurer, les résidents de nos cités doivent subir le tour de la corde en prime à tout. Bien évidemment il existe le système de tri sélectif, décliné quotidiennement de 15 heures à 21 heures. Ce qui, jusqu'à présent, n'est pas toujours le cas. Des consignes de tri et les règles de collecte sont quotidien- bafouées

Les consignes de tri et les règles de collecte sont quotidien- bafouées

Les sacs d'emballages jaunes et des emballages ménagers qui sont de véritables kiloballes de déchets.

Foutant les consignes de tri et le règlement de la collecte décrétée par la Capa aux collectes (l'accordéon), le ramassage en régie de la ville s'est engagé dans la collecte différenciée. L'objectif est de recycler 70% des déchets et de réduire de 20% les déchets à la fin de l'année 2010. Mais l'imprécision semble être une chose. Les messages de collecte de la ville varient sans cesse. Alors, où est le malaise ?

les communautés de la Capa à débarrasser certains types de déchets au-delà du débordement du conteneur. Des lourdes files de déchets ont été créées. Elles sont malfréquentées par les personnes respectueuses. Pour les autres, les déchets ne sont pas adaptés aux systèmes de tri des déchets, pour un certain nombre de critères, qui répondoient le caractère quotidien de nombreux déchets. Elles se manifestent également par une indiscipline chronique dans l'application du règlement de collecte qui génère des déchets indésirables (poubelles, déchets ménagers, déchets industriels, etc.).

« Nous avons essayé une expérimentation en 2013, en accord avec la délégation

Planning des collectes

Pour les périodes d'été caniculaire ou d'affluentes, la collecte s'effectue en plusieurs étapes, à l'exception de Sainte-Tudy à la fin du mois. Le lundi et les lundis sont consacrés aux ordures de la Capa. Pour rappel, les deux dernières semaines (du 15 juillet au 12 août) sont exclusivement dédiées à la collecte des déchets ménagers (sacs jaunes) et à la collecte des emballages (sacs noirs).

lundi (transports) sur le mercredi et le vendredi. Les derniers mercredis sont déposés entre le mardi et le jeudi. Ces derniers sont administrés par les points d'apport volontaire (bennes vertes et bleues). Pour les restaurants, deux collectes quotidiennes sont prévues (le mercredi à 12 heures et 22 heures).

A-B.S.

L'interdiction de déposer des déchets sur les trottoirs pour servir de composteux résidents permanents

Le sacage des mouettes ajouté à la confusion

Il est assez fréquent qu'à la suite de la canicule, les ordures soient déversées sur les points de collecte. Difficulté supplémentaire pour les agents de la ville. Pour éviter les déchets perdus par les restaurateurs, les communautés de la Capa émettent deux types de mises en garde : « Pas plus de 70 sacs vertes dans les 72 dernières heures » et « Pas plus de 50 sacs vertes dans les 72 dernières heures ». Mais ces deux types de collecte sont également dédiées aux déchets ménagers. « Mais avec l'humidité, et aussi la saison en cours, un excès massif de déchets peut apparaître au pied des poubelles », précise Marie Boncompain. Depuis 2008, la police intercommunale

réagit sur ces deux types de déchets depuis un an.

« Nous avons mis en place un dispositif de surveillance, avec des agents de la police intercommunale qui patrouillent dans les rues et les places, et qui aident les agents de la ville à empêcher les déchets de sortir de la poubelle », explique Stéphane Gupard.

Le rôle principal de la police, cependant, est d'indiquer aux agents de la ville que les sacs de déchets doivent être vidés tous les 72 dernières heures. « Nous avons mis en place une application mobile qui permet aux agents de la ville de savoir où il faut vidanger les sacs de déchets », précise Stéphane Gupard.

JEAN-PHILIPPE SCAPULA



En cette période de premières chaleurs, les mouettes s'attaquent aux poubelles qui traînent trop longtemps sur le bitume.